

**Conseil départemental
de l'Eure**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations**

Rapport N° 2023-S02-1-3

Réunion du 3 février 2023

Objet : Budget primitif 2023 du budget principal

Commission : 1ère Commission (finances, affaires générales, SDIS, dialogue social)

Direction : Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance

Résumé : Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet du budget primitif 2023 du budget principal.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le budget primitif 2023 du budget principal.

Celui-ci s'inscrit dans les orientations budgétaires 2023 et la prospective financière 2023-2028 dont nous avons débattu le 9 décembre dernier.

Il se place sous le signe de la prudence et de l'ambition.

La prudence budgétaire est en effet de mise avec un pic d'inflation historique lié au conflit en Ukraine et à ses impacts notamment sur le coût des énergies. La hausse des taux d'intérêt et l'envolée des dépenses sociales, combinées à la baisse attendue des droits de mutation consécutive à l'essoufflement du marché immobilier, tendent les finances départementales.

Les fondamentaux restent néanmoins solides, le fruit d'une gestion rigoureuse débutée en 2015 qui donne au Conseil départemental une assise financière saine. Malgré ces difficultés conjoncturelles, le cap sera donc tenu notamment sur les investissements qui seront au même niveau qu'en 2021 et en 2022 (plus de 135 M€ dépensés chaque année).

L'investissement dans les collèges ne faiblira pas, avec la livraison prévue de quatre nouveaux collèges. Il en va de même du budget d'entretien routier, dont la majoration de 5 M€ décidée en 2022 est pérennisée tandis que l'engagement en faveur du SDIS de l'Eure est renforcé avec une participation (en fonctionnement et en investissement) revalorisée de 6 M€. L'année 2023 marquera aussi la première année de la mise en œuvre de la nouvelle politique de soutien aux territoires (11 M€) et le lancement opérationnel du plan ambition-santé (2 M€).

Des mesures sociales très fortes (+11 M€ nets des compensations de l'Etat) caractérisent aussi ce budget 2023 avec la revalorisation des professionnels médico-sociaux et sociaux (Ségur de la santé), l'augmentation du point GIR, la compensation de l'inflation subie par les établissements sociaux et médico-sociaux, l'accroissement de la demande de prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées ou encore la mise en place d'un plan d'urgence consacré à la protection de l'enfance. Le blocage du tarif de restauration des collégiens ou encore le "coup de pouce énergie" permettront aussi de soutenir le pouvoir d'achat des Eurois.

Malgré la dégradation de l'environnement financier, notre épargne brute représente au BP 2023 plus de 8 % de nos recettes de fonctionnement. L'encours de dette n'a quasiment pas augmenté en 2022, pour s'établir à 322 M€ en fin d'année, soit 3,6 années d'épargne brute, et devrait augmenter modérément en 2023. Pour sécuriser la trajectoire financière de la collectivité, des objectifs d'économies ont été fixés à moyen terme en fonctionnement (- 5 M€) et en investissement (- 15 M€). Le renforcement du contrôle financier des structures satellites et une grande vigilance sur les dépenses énergétiques sont aussi prévus.

Au total, le budget 2023 est équilibré en dépenses et recettes à 976,3 M€, dont 654,9 M€ en fonctionnement et 321,4 M€ en investissement, incluant les mouvements d'ordre. Les crédits d'investissement hors remboursement de la dette se montent à 159,8 M€.

Le présent budget traduit en inscriptions budgétaires les priorités adoptées lors du débat d'orientation budgétaire du 9 décembre dernier.

Il confirme nos engagements en faveur d'un haut niveau d'investissement et d'un accompagnement de nos politiques sociales, dans un contexte où les revalorisations dans le domaine social, les tensions inflationnistes, la remontée des taux d'intérêt et la fin du cycle haut de nos recettes de droits de mutation affectent les équilibres financiers.

En effet, il ressort du projet de budget primitif 2023 pour le budget principal :

- Une épargne brute de 48,8 M€ (contre 69,3 M€ au BP 2022) et un taux d'épargne brute de 8,6 % ;
- Un niveau élevé des dépenses d'investissement prévues pour 159,8 M€.

La présentation du budget par chapitre est établie comme suit :

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
Dépenses d'ordre	041	Opérations patrimoniales	25 927 000,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 376 000,00
	Dépenses d'ordre		
Dépenses réelles	16	Emprunts et dettes assimilées	47 269 047,00
	20	Immobilisations incorporelles	12 018 186,13
	21	Immobilisations corporelles	25 816 110,18
	23	Immobilisations en cours	77 619 369,43
	27	Autres immobilisations financières	1 097 000,00
	204	Subventions d'équipement versées	43 288 784,98
Dépenses réelles			207 108 497,72
Total Dépenses d'investissement			321 411 497,72
Recettes d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	32 150 325,74
	041	Opérations patrimoniales	25 927 000,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 000 000,00
	Recettes d'ordre		
Recettes réelles	024	Produits des cessions d'immobilisations	1 741 000,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	15 552 000,00
	13	Subventions d'investissement	11 921 434,31
	16	Emprunts et dettes assimilées	128 352 700,67
	27	Autres immobilisations financières	767 037,00
Recettes réelles			158 334 171,98
Total Recettes d'investissement			321 411 497,72

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	32 150 325,74
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 000 000,00
	Dépenses d'ordre		137 150 325,74
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	35 520 877,84
	012	Charges de personnel et frais assimilés	116 697 448,00
	65	Autres charges de gestion courante	201 807 857,00
	017	RSA / Régularisations de RMI	93 947 300,00
	016	APA	53 323 400,00
	6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	454 000,00
	66	Charges financières	6 585 000,00
	67	Charges exceptionnelles	160 400,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	300 000,00
	014	Atténuations de produits	8 954 648,00
	Dépenses réelles		517 750 930,84
Total Dépenses de fonctionnement			654 901 256,58
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 376 000,00
	Recettes d'ordre		88 376 000,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 374 080,00
	73	Impôts et taxes	162 189 682,00
	731	Fiscalité locale	243 937 000,00
	74	Subventions d'exploitation	117 438 669,58
	017	RSA / Régularisations de RMI	4 590 000,00
	016	APA	25 447 000,00
	75	Autres produits de gestion courante	7 625 195,00
	76	Produits financiers	193 630,00
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	200 000,00
	013	Atténuations de charges	2 530 000,00
	Recettes réelles		566 525 256,58
Total Recettes de fonctionnement			654 901 256,58

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental

décide
à la majorité
des suffrages exprimés

- d'adopter le présent rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure relatif au "Vote du budget primitif 2023 du budget principal" ;
- d'approuver le budget primitif 2023, en mouvements réels, en mouvements d'ordres et neutres, de la manière suivante et tel qu'il résulte des maquettes budgétaires figurant en annexe.

	OBJET	BP 2023
D é p e n s e s	FONCTIONNEMENT	654 901 256,58
	opérations réelles	517 750 930,84
	<i>opérations d'ordre</i>	137 150 325,74
	INVESTISSEMENT	321 411 497,72
	opérations réelles	181 108 497,72
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	26 000 000,00
	<i>opérations d'ordre</i>	114 303 000,00
	TOTAL DEPENSES	976 312 754,30
	opérations réelles	698 859 428,56
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	26 000 000,00
<i>opérations d'ordre</i>	251 453 325,74	
R e c e t t e s	FONCTIONNEMENT	654 901 256,58
	opérations réelles	566 525 256,58
	<i>opérations d'ordre</i>	88 376 000,00
	INVESTISSEMENT	321 411 497,72
	opérations réelles	132 334 171,98
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	26 000 000,00
	<i>opérations d'ordre</i>	163 077 325,74
	TOTAL RECETTES	976 312 754,30
	opérations réelles	698 859 428,56
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	26 000 000,00
<i>opérations d'ordre</i>	251 453 325,74	

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil départemental



Alexandre RASSAËRT

Le Président du Conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 06/02/2023

A/R de la télétransmission : 027-222702292-20230203-104423-DE-1-1



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date d'affichage : 06/02/2023

Détail du vote

39 pour :

Mme Stéphanie AUGER, Mme Karène BEAUVILLARD, M. Sylvain BONENFANT, Mme Colette BONNARD, M. Sylvain BOREGGIO, Mme Liliane BOURGEOIS, Mme Cécile CARON, M. Christophe CHAMBON, M. Gérard CHÉRON, Mme Françoise COLLEMARE, Mme Jocelyne DE TOMASI, Mme Catherine DELALANDE, Mme Angèle DELAPLACE, Mme Julie DESPLAT, M. Frédéric DUCHÉ, Mme Myriam DUTEIL, M. Thomas ELEXHAUSER, M. Michel FRANÇOIS, Mme Florence GAUTIER, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, M. Nicolas GRAVELLE, M. Xavier HUBERT, M. Daniel JUBERT, Mme Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Mme Chantale LE GALL, M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Sébastien LECORNU, M. Jean-Paul LEGENDRE, M. Pascal LEHONGRE, Mme Diane LESEIGNEUR, M. Manuel ORDONEZ, Mme Micheline PARIS, M. Thierry PLOUVIER, M. Alexandre RASSAËRT, Mme Martine SAINT-LAURENT, M. Marcel SAPOWICZ, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, Mme Anne TERLEZ, Mme Marie-Lyne VAGNER.

6 contre :

Mme Nathalie BETTON, Mme Maryannick DESHAYES, M. Marc-Antoine JAMET, Mme Janick LÉGER, M. Arnaud LEVITRE, M. Mickael ONO DIT BIOT.

1 abstention :

M. Francis COUREL.